

Procédure Opérationnelle Normalisée

TITRE : CONDITIONNEMENT DES ANIMAUX AUX DISPOSITIFS DE CONTENTION ET AUX MANIPULATIONS	NUMÉRO : T-20
DESTINATAIRES : Personnel du Service des animaleries et usagers	VERSION 1 : 21.07.2016 VERSION 2 : 25.11.2019
ÉMISE PAR : Normand Lapierre, T.S.A. CORRIGÉE : Manon St-Germain, directrice et vétérinaire	CIPA : 20.01.2020
APPROUVÉE PAR : Manon St-Germain, directrice et vétérinaire	DATE : 25.07.2016
BUT : Accroître le bien-être animal en familiarisant les animaux aux dispositifs de contention ou à une manipulation et ainsi diminuer son stress et son inconfort.	

MATÉRIEL :

- Dispositif de contention
- Matériel de manipulation divers
- Récompense alimentaire (céréales type Cherio's ou autre récompense approuvée par le vétérinaire)

SANTÉ ET SÉCURITÉ : Le port de gants, d'un sarrau ou d'un habit de travail de type chirurgical et d'un masque N95 est obligatoire, afin de réduire l'exposition du manipulateur aux protéines urinaires des rongeurs qui sont hautement volatiles et allergènes.

NOTE : Cette P.N.F. est obligatoire, puisqu'elle s'inscrit dans un processus de raffinement (règle des 3 « R »).

Le conditionnement effectué avec compétence amoindri le niveau de stress et d'inconfort des animaux et facilite leur manipulation.

PROCÉDURES :

1. Le conditionnement doit débuter 24 heures après la réception des animaux et doit durer au minimum 5 jours.
2. Les 3 premiers jours, débuter graduellement la manipulation. Ex. : pour une injection sous-cutanée, faire seulement la contention les premiers jours et simuler une injection avec une seringue sans aiguille ou un crayon seulement.
3. Les jours subséquents simuler la manipulation au complet, aucune substance n'est administrée. Cependant si les manipulations à effectuées comportent des prélèvements ou des injections, les animaux devraient être conditionnés à l'introduction de l'aiguille.
4. Pour les dispositifs de contention, augmentez chaque jour la durée d'exposition. Ex. pour une injection de veine de queue, la première journée mettre l'animal 15 secondes dans le dispositif, la 2^e journée passer à 30 secondes, ainsi de suite jusqu'à obtenir le temps d'exposition nécessaire pour effectuer la manipulation.

NOTE : Avant d'effectuer une manipulation, l'expérimentateur doit être en parfait contrôle avec sa méthode de contention. Si le manipulateur ne maîtrise pas adéquatement la technique, le conditionnement se poursuit et le manipulateur est invité à consulter le personnel technique du Service des animaleries pour l'obtention de conseils pratiques.

5. À moins que les besoins expérimentaux le justifient (ex. : expériences sur le métabolisme), les animaux reçoivent une récompense alimentaire à raison de 2-3 anneaux de céréales par animal après chaque manipulation.
6. Une fois le conditionnement terminé, l'expérimentation proprement dite peut débuter.